



4, route de Poitiers 86600 Sanxay
Tél. 05 49 44 95 38

CONVENTION

Entre d'une part :

Le Collège Jean MONNET de Lusignan
représenté par M BAUDET,
en sa qualité de Principal,

ci après dénommée « Le Collège »,

Et d'autre part :

l'Association Les Soirées Lyriques de Sanxay,
association régie par la loi de 1901 dont le siège est situé 4, Route de Poitiers 86600 SANXAY,
représentée par M. Daniel BRETON,
en sa qualité de trésorier,

ci-après dénommée « l'Association »,

Etant préalablement exposé que :

L'Association a pour objet de sensibiliser la population à l'art lyrique et notamment les scolaires, collégiens et lycéens, en partenariat avec les établissements et mettre en œuvre une formation à l'art lyrique à destination des jeunes.

Le Collège souhaite organiser, à destination de ses élèves, une action de découverte de l'art lyrique.

Il est convenu ce qui suit :

I-Objet du Contrat.

L'association interviendra dans les classes du collège qui seront désignés par le principal et organisera une action de sensibilisation à l'Opéra.

Cette action consistera à préparer, tout au long de l'année scolaire, un spectacle qui sera donné le 21 mai 2019, à la maison des étudiants à Poitiers.

Les interventions auront lieu selon un calendrier qui sera établi et annexé à la présente convention.

L'oeuvre retenue est « Les Enfants du Levant ».

II- Rémunération des intervenants.

L'association sera son affaire personnelle du recrutement et de la rémunération des intervenants.

III-Participation du Collège.

Pour financer cette action, le collège s'engage à verser à l'Association, sur production d'une facture par cette dernière, la somme forfaitaire de 1.000 €.

IV- Résiliation.

La présente convention pourra être résiliée :

- en cas de non respect de ses engagements par l'une des parties,
- pour cause de cessation d'activité de l'une des deux parties.

**Fait à Sanxay
Le 20 Novembre 2018
En deux exemplaires**

Pour le Collège

Signature

**Pour l'Association
M. Daniel BRETON
Signature**